

## FINANCEMENT DE L'INSTALLATION QUELS OUTILS PERTINENTS POUR UN EFFET LEVIER AU SERVICE DES PORTEURS DE PROJETS CRÉATIFS



*Apports et limites de l'expérimentation liée au fonds de garantie au service des porteurs de projet créatifs. L'intégration sociale et territoriale du projet, une garantie décisive. Retour sur le fonctionnement en portage et recherche de l'effet démultiplicateur de l'hébergement d'activité et de l'investissement du modèle CIAP.*

### [ CONTEXTE ]

→ L'enjeu du renouvellement des générations en agriculture (1 installation pour 3 départs) passe par l'accueil et l'accompagnement des NIMA. En 2014, 47% des candidat PII n'était pas d'origine agricole.

→ Les NIMA sont confrontés à trois freins majeurs dans la concrétisation de leurs installations.

- l'accès au foncier
- l'intégration dans le milieu professionnel
- l'accès au financement

→ Deux facteurs expliquent les freins liés à l'accès au financement :

- l'augmentation du capital dans les exploitations
- le schéma de la reprise familiales permettant des solidarités et des facilités sur le financement de la reprise.

La mise en place d'un fonds de garantie dédié à l'agriculture semble être un outil permettant de faciliter l'accès au financement pour les NIMA.

La sollicitation du réseau France Active s'est faite dans ce cadre, afin de s'appuyer sur leur expertise pour formaliser le Fonds de garantie.

## LE FONDS DE GARANTIE AGRICOLE

### NOS PREMIERS ÉCHANGES AVEC FRANCE ACTIVE ONT PRÉCISÉ LES POINTS SUIVANTS :

- La garantie n'intervient que sur du prêt bancaire (on ne peut pas garantir de prêt personnel).
- Elle est forcément gérée par un établissement compétent (exemple : France Active).
- Intérêt d'être sur un fonds privé (sans fonds publics): facilité d'intervention, pas de problématique de minimis.
- Intérêt d'un fonds géré au niveau national : capacité d'intervention plus large, simplification de la collecte de financement et de la gestion du fonds.



DÉVELOPPER  
L'ENTREPRENARIAT  
AGRICOLE  
DES PERSONNES  
NON ISSUES  
DU MILIEU AGRICOLE  
POUR RÉPONDRE  
AUX ENJEUX  
DU RENOUVELLEMENT  
DES GÉNÉRATIONS

### FORMALISATION DU FONDS :

↓ TYPOLOGIE DE PROJETS	↓ TYPOLOGIE DES PORTEURS DE PROJET
<p>Trois typologies de projet ont été établis en s'appuyant sur les projets accompagnés par la CIAP. Ces typologies se sont construites sur des critères de production et de niveau de financement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production Végétale, dont le coût moyen d'installation se situe autour de 90 000 € avec un l'emprunt moyen autour de 60 000 € (soit 65%).</li> <li>• Production en petit élevage, dont le coût moyen d'installation se situe autour de 130 000 € avec un emprunt moyen de 100 000 € (soit 75%).</li> <li>• Production d'élevage (Bovin en particulier), dont le coût moyen d'installation se situe autour de 300 000 € avec un emprunt moyen de 250 000 € (soit 80%).</li> </ul>	<p>L'expérience de la CIAP et le travail réalisé a permettent de préciser le public susceptible de bénéficier de ce dispositif. Le porteur de projet type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• N'est pas issu du milieu agricole.</li> <li>• Il est en reconversion professionnelle (trentaine ayant connu une première expérience professionnelle, souvent dans les activités secondaire et tertiaire).</li> <li>• Il a une faible capacité d'autofinancement par rapport au capitaux nécessaires au développement d'une activité agricole, surtout dans la cadre d'activité d'élevage.</li> <li>• Projets de création ou reprise-création</li> <li>• Inscrits dans des démarche de qualité et d'économie de proximité.</li> </ul>

Afin d'estimer le besoin global de garantie, les facteurs suivants sont pris en compte :

- montant d'emprunt moyen,
- quotité à 50%,
- 90 projets garantis
- les plafonds présentés sont respectés

Le total d'emprunt à garantir est donc de 6 000 000 € pour les 90 projets par an. Pour permettre au fonds d'intervenir sur ce montant, il n'est pas nécessaire de collecter la même somme. En effet, les échanges avec France Active précisent qu'il suffit seulement de collecter 20% à 30% de celle-ci en fonction du coefficient multiplicateur défini par une analyse des risques. 1 500 000 à 2 000 000 € seraient suffisant pour intervenir sur l'hypothèse présentée.

La définition du coefficient multiplicateur et du niveau de risque reste compliquée car il y a peu d'informations sur les pertes financières quand les projets s'arrêtent dans les 5 premières années.

### LES EXPÉRIMENTATIONS :

Ce travail a été mené en étudiant la faisabilité d'utiliser une garantie sur trois projets hébergés. Deux de ces projets ont été audités par Guillaume Barbier du Fondes.

**Exemple du projet de Vivien Mahé :** Vivien a un projet d'élevage ovin, quand il rencontre un agriculteur qui envisage sa transmission. Il s'agit de la reprise d'un élevage de vaches allaitantes (production de broutards) d'une centaine d'hectares dont des terres de marais. Le cédant avait anticipé sa transmission, et il lui restait cinq années d'exploitation avant de pouvoir prendre sa retraite. Un scénario de reprise partielle est ainsi envisagé. Alors que Vivien est en stage paysan créatif, l'opportunité de racheter 25 Ha se présente : une occasion de consolider une transmission progressive. Vivien s'installe ainsi en 2018 après 18 mois de portage au sein de la CIAP avec : les 25 Ha récemment libérés, 25 Ha rétrocédés par le cédant ainsi qu'une partie du troupeau (15 mères) et un troupeau de 300 brebis. Le matériel est mutualisé avec le cédant dans une copropriété à 50/50.

L'installation se fait ainsi sur un montant de 97 250€ avec 6 350€ d'apport personnel :



Structure du capital de reprise et de sa garantie	
32 000€ de matériel	warrant
22 500€ de cheptel vaches allaitantes	warrant
28 000€ de cheptel ovins	warrant
14 750€ d'installations complémentaire (tunnel, clôtures).	--
51 000€ de besoin en trésorerie	Daily et DJA + court terme de 11 000€

Sur les 97 250€ d'investissement, la banque finance avec une garantie à hauteur de presque 80% !

A terme (dans 5 ans), Vivien projette de reprendre l'ensemble des bâtiments liés à la production allaitante, ou envisage une autre installation concomitante.

*Avis du FONDES : nous pourrions intervenir en garantie sur un ou plusieurs prêts. Nous notons qu'il y en avait 7 pour un total de 150 K€. Nous pouvons intervenir sur ceux pour lesquels la banque demande des garanties, ce qui ne sera pas forcément le cas pour tous. Ceci sous réserve de :*

- *l'éligibilité de Monsieur MAHE à nos outils (il doit être demandeur d'emploi au moment de l'installation)*
- *notre engagement de garantie totale ne peut dépasser 45 K€ (si nous intervenons en garantie sur 3 prêts par exemple, le total de notre engagement ne peut dépasser 45 K€ sur les 3 garanties)*
- *et de l'étude de faisabilité du projet.*

*Exemples concrets d'intervention :*

- *Garantie FAG de 65% sur le prêt reprise matériels de 32 K€ soit une garantie de 20,8 K€*
- *Garantie FAG de 65% sur le prêt troupeau ovins de 28 K€ soit une garantie 18,2 K€*
- *Soit au total 39 K€ de garanties pour un coût de 780 € (2% du montant garanti)*

Ce travail a permis de préciser les points suivants :

- La garantie peut s'activer sur plusieurs prêts, à partir du moment où la somme des montants ne dépasse pas les plafonds.
- Elle peut également s'activer sur des prêts longs termes (plus de 5 ans d'amortissement)

Les projets audités n'ont pas sollicité le Fondes pour garantir le projet mais ils ont bénéficié d'autres garanties. On peut néanmoins remarquer qu'en cas de difficulté économique, l'activation des garanties sous forme de warrant peut mettre en sévère danger la continuité de l'exploitation.



Crédit Photo MYOP

### BILAN ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

→ La garantie reste sous utilisée en agriculture ce qui peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- Manque de visibilité par les porteurs de projet. Meilleure communication sur ce dispositif.
- Forme de «garantie» existant déjà en agriculture : augmentation de la DJA (30 000 €), système de warrant (matériel, cheptel), implication des cédants (location). Pose des questions sur le maintien de l'outil de production en cas d'échec et l'engagement du cédant.
- Gestion de la non-référence des porteurs de projet. Les «NIMA» ont régulièrement besoin de pouvoir apporter des référence sur leur projet sur deux aspects :
  - Sociale et territoriale, il faut pouvoir faire ses preuves pour justifier de sa capacité à piloter son projet. Lien au stage paysan créatif
  - Economique, par rapport à la production qui n'est pas dans les schémas classiques pour lesquels on a des références et par rapport à la commercialisation, en vente directe, qui correspond à la création d'un fonds de commerce. Lien au portage d'activité

→ La garantie ne se suffit pas à elle seule mais doit être associée à un accompagnement

→ La garantie par une structure tiers hors banque peut permettre de maintenir des sièges d'exploitation au-delà de la réussite ou de l'échec d'un porteur de projet.

En effet, l'utilisation de warrant renforce en cas de difficulté économique la fragilisation de l'exploitation agricole. Au regard de l'enjeu de renouvellement des générations agricoles, la sollicitation de garantie externe peut vraiment être un levier de pérennité des exploitations en cas de difficultés.

→ Le portage comme fonds d'amorçage : les porteurs de projet passé par l'hébergement de la CIAP ont plus de facilité à débloquer un financement à la suite du portage.

Celui ci répond en grande partie à l'enjeu de la non référence des porteurs de projet «NIMA». Le développement des CIAP et les réflexions sur le modèle économique de l'activité pose comme question l'intérêt de développer un fonds de garantie propre aux CIAP.

→ Le statut d'entrepreneur salarié au sein d'une CAE ne permet pas aujourd'hui l'accès à la garantie ni l'accès aux aides nationales. Des travaux sont engagés dans ce sens entre les antennes régionales de France active et les CAE généralistes mais avec encore des questions de plafond à retravailler pour l'agriculture. Considérer les ESA comme créateur d'entreprise ou installés permettrait de solliciter les aides, les garanties. Pour les porteurs de projet hébergés de façon temporaire au sein des CAE agricoles, on pourrait imaginer la sollicitation du statut d'installation progressive dans cette visée.



Crédit Photo MYOP

### LES RÉSEAUX NATIONAUX QUI APPUIENT ET QUE NOURRISSENT LE DÉVELOPPEMENT DE CES INITIATIVES



31 Bd Albert Einstein - CS 92315 - 44323 NANTES CEDEX 3  
Tel : 02 40 20 83 93 - Fax : 02 40 20 22 55  
contact@ciap-pdl.fr - www.ciap-pdl.fr

